



INTERVENTION : CREATION D'UN SITE INTERNET "VITRINE"

Une association (culturelle, sportive, sociale, humanitaire...) a souvent besoin de créer un site web simple pour gagner en visibilité et communiquer sur ses projets. Seulement, faire appel à une agence web, même pour un site de présentation ("Vitrine"), demande un budget relativement important, un budget dont dispose rarement une petite ou moyenne association. Quant aux freelances web, ils ne sont pas toujours une solution pérenne. La solution consiste alors à créer, soi-même, le site de l'association en utilisant un logiciel de création de site internet.

Il existe sur le marché de nombreux logiciels de création de sites web, ce qui rend le choix compliqué. On peut classer ces logiciels en deux catégories : d'un côté les logiciels open source, gratuits, souples mais chronophages, de l'autre les logiciels propriétaires, payants mais plus simples à utiliser pour les personnes qui n'ont pas la bosse du web (mais attention aux différents coûts, aux possibilités d'évolution et aux performances dans ce dernier cas).

Dans cette présentation, nous allons essayer de vous donner les clés pour être en mesure de choisir le logiciel de création de site web qui peut répondre aux besoins de votre association.

Bien choisir ce logiciel est encore plus important si vous choisissez de faire appel à des compétences externes pour créer votre site, mais que vous souhaitez, vous-même, vous occuper du suivi (ajouts de pages, ajouts de fonctionnalités, ajouts d'articles dans un blog, ...).

Autre point à prendre en compte, l'évolution de votre site "Vitrine" (5 à 15 pages) qui peut évoluer à 30 ou 50 pages, voire plus, et intégrer, par exemple, un site d'e-commerce.

1 – LOGICIELS OPEN SOURCE ET LOGICIELS PROPRIETAIRES

En matière de logiciels de création de sites web, l'opposition entre solutions open source et propriétaires n'est pas qu'une question d'ordre économique. Les logiciels open source sont une solution souple, mais chronophage, surtout lorsqu'on ne dispose d'aucune compétence en informatique. Les logiciels propriétaires, généralement proposés sous la forme d'un abonnement, sont plus simples d'utilisation mais n'offrent évidemment pas la même souplesse.

1.1 - Les logiciels ou CMS open source

Rigoureusement parlant, un logiciel open source est un logiciel dont les utilisateurs ont la liberté d'accéder et de modifier le code source. Ces logiciels sont généralement développés par des communautés de développeurs bénévoles, avec parfois la contribution de sociétés qui proposent ensuite des services payants pour les utilisateurs du logiciel. Parmi les logiciels les plus connus pour la création d'un site internet ou CMS pour *Content Management System*, on retrouve: **WordPress, Drupal et Joomla**.

2. Les logiciels propriétaires de création de site

Les logiciels propriétaires, que l'on appelle aussi « CMS hébergés », sont des solutions clés en mains qui proposent à la fois l'hébergement et l'interface logicielle pour créer et modifier les pages du site web, sous la formule d'un abonnement mensuel ou annuel. Selon le niveau d'abonnement, on dispose de plus ou moins de fonctionnalités ou d'espace disque, voire même plus ou moins de modèles disponibles.

Il existe des logiciels de création de sites web généralistes, comme : **Wix, Jimdo** et **Wordpress.com** tout à fait adaptés pour les besoins d'une association, et des logiciels dédiés exclusivement aux associations comme **Asso-Web**.

Autre possibilité : Employer l'application "Création de Site Web" des logiciels tout-en-un : **AssoConnect, Yapla** ou **E-monsite** associé à **HelloAsso**. Ils peuvent être intéressants pour la communication vers les membres, les donateurs, ...

2 – CHOIX - COMPARAISONS

- Avantages et Inconvénients de chaque solution : Simplicité, Evolution, Performance, ...
- Coût des différentes solutions (installation, moyen et long terme)
- L'hébergement : intégré ou indépendant (évolution et performance)
- Les extensions possibles : Newsletter, E-mailing, Blog, Agenda, E-commerce, ...
- Les possibilités de se faire accompagner (trouver : stagiaire, freelance, autres, ...)

3 – INFORMATIONS

- **Public Concerné** : Dirigeants et gestionnaires d'association. Cette intervention peut intéresser des personnes avec des activités culturelles (musiciens, chorales, peintres, photographes, acteurs, ...), ...
- **Durée** : 2 à 3 heures (selon le nombre de participants).